Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Commission « Santé et Sécurité au Travail »

Vendredi 14 octobre 2016 de *10h à 13h00*
Siège de la Fédération
Salle n°7
80 rue de Reuilly
75012 Paris

PRÉSENTS

Présidents de la commission
Gilles ADELSON (Guyane)
Daniel LEROY (Seine-et-Marne)

Président
Marc BAIETTO (Isère),

Référent ANCDG
Pascale CORNU (Bas-Rhin)

Référents FNCDG
Lucie VILMOT
Alexis BOUCHER

Directeurs-Directeurs adjoints
Christel COURTY (Ardennes), Guy DECLOQUEMENT (Nord), Annick DESCOMBES (Haute-Savoie), Claude SORET-VIROLLE (Grande Couronne), Sabine TALER-LEONARD (Rhône)

Responsables de service/Ingénieurs/Techniciens
Marine HEMMER (Deux-Sèvres), Maëlle RIVOALEN (Rhône), Loïc PALOMBA (Seine-Maritime), Sylvie SOYER (Ille et Vilaine)

Daniel LEROY ouvre la réunion en remerciant les membres de la commission d'avoir répondu à cette invitation.

Un tour de table est réalisé pour que chaque membre puisse se présenter.

1) Fond National de Prévention

Daniel LEROY rappelle que le FNP, placé auprès de la CNRACL, a pour mission de fond de produire de la connaissance, de financer des actions et de proposer une politique de prévention. Il peut participer au financement des mesures de prévention qui sont conformes à son programme d'actions.

En ce qui concerne sa mission de participer au financement des mesures de prévention arrêtées par les collectivités et établissements, un programme d'actions a été défini pour la période 2011-2013 avec la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des collectivités par les CDG.

Ce partenariat peine à se renouveler, à présent que la 1ère convention arrive à son terme.
En outre, des CDG nous on fait remonter leurs difficultés :

- Le CDG 40 (Les Landes) se heurte à une application stricte des nouvelles directives et souhaite un réexamen du conventionnement sans pour autant remettre en cause ce partenariat.
- Le CDG 81 (Tarn) s'est vu refusé par le FNP l'autorisation de renouveler son partenariat au titre d'une 2ème convention triennale intégrant 4 axes optionnels dont prorisq.

La Fédération a sollicité Claude DOMEIZEL, Président de la CNRACL afin d'échanger sur ce sujet. Une rencontre est en cours d'organisation.

Pascale Cornu indique que certains CDG rencontrent des difficultés à obtenir des versements faute d'avoir atteint certains objectifs.
Le travail avec le FNP doit être réengagé. Le comité scientifique et technique ne s'est pas réuni depuis 2015 alors qu'il donnait une vision sur le fonctionnement du FNP. Il permettait d'échanger et de faire remonter des idées.

Sylvie SOYER précise que la Bretagne a décidé de travailler avec Sofaxis sur la meilleure façon d'alimenter Prorisq. Les CDG aimeraient sortir un RASSCT au travers de Prorisq.

Daniel Leroy rappelle la difficulté que rencontrent les collectivités pour utiliser Prorisq, mais son utilisation est une condition d'obtention des subventions.

Sylvie SOYER indique que sofaxis estime qu'il y a des possibilités d'évolution. Pascale CORNU se demande si ce travail sera validé par Prorisq. Ces problèmes doivent être remontés à Catherine BUY lors de la rencontre qui est programmée. Il faut demander des assurances et marges de manœuvres.

2) La médiation et les Centres de Gestion

Daniel LEROY rappelle que des conflits peuvent survenir au sein des équipes des collectivités locales. Ils peuvent être générés par une mésentente, par l'organisation des services, par des difficultés dans la charge de travail... et peuvent être générateurs de souffrances au travail : manque de motivation, dépression, RPS, suicide …

Pour régler ces conflits, les Centres de Gestion peuvent être sollicités par les collectivités. Toutefois le CDG peut se trouver démuni par certaines situations complexes qui nécessiteraient l'aide d'un intervenant extérieur qualifié dans la gestion des conflits.

Un moyen simple et économique pour régler ces conflits est la médiation. Elle peut avoir lieu à tout moment : avant, pendant ou après une procédure judiciaire. Elle évite de subir une solution imposée par un tiers, un juge ou arbitre.

La Fédération a rencontré deux associations de médiation dans le cadre d'un éventuel partenariat :

- La Fédération Nationale des Centres de Médiation (FNCM).

Pascale CORNU et Anne GUIBERT ont ainsi pu recevoir deux administrateurs de la FNCM Pierre-Jean BLARD et DOMINIQUE GANTELME, le 22 décembre 2015.

- L'Association Nationale des Médiateurs (ANM)

Pascale CORNU et Anne GUIBERT ont rencontré Gabrielle PLANES et Didier MORFOISSE, le 29 mars 2016.

Pascales CORNU indique que ces rencontres ont permis de rendre compte des activités, du périmètre et du nombre d'adhérents et des interventions des deux associations. Cependant, la mise en œuvre d'un partenariat avec une de ces associations n'est plus à l'ordre du jour. Les CDG se voient impliqués dans la médiation par un amendement dans le cadre d'un projet de loi.

En effet, un amendement du projet de loi action de groupe et organisation judicaire ouvre la porte à la médiation et encourage la médiation en prévention, tout en identifiant les CDG. Son objectif est de permettre au pouvoir réglementaire d'imposer pour certains contentieux, à titre expérimental, le recours préalable à la médiation avant l'introduction d'un recours contentieux. Il vise directement les CDG pour les litiges soulevés par les agents relevant de la fonction publique territoriale.

Cet amendement sera à suivre et il faut être prêt à se mobiliser le cas échéant.

Une mission est mise en œuvre par le Conseil d'État. Des CDG seront associé au travail dans le cadre d'une expérimentation. Il s'agit d'un groupe de travail national dans lequel les CDG seront représentés et pourront se positionner.

Claude SORET VIROLLE rappelle que le périmètre est centré sur le contentieux. L'objectif est de désengorger les tribunaux, ce qui n'est pas dans l'intérêt de l'ordre des avocats. Il faudra donc une communication active sur cette mission et réfléchir à son financement.

Pascal CORNU confirme que beaucoup de questions restent à résoudre. Il est nécessaire de travailler autour de la mise en œuvre.

3) Salon Préventica Rennes

Gilles ADELSON rappelle que la première convention Préventica-FNCDG, conclue pour l'année 2015, a été signée lors du congrès de la FNCDG en juin 2015 à Toulon.
Elle a essentiellement pour but de développer un partenariat lors des salons Préventica avec les CDG avec l'occupation d'un stand sur le salon, l'organisation et l'animation de conférences.

Les Salons Préventica, organisés deux fois par an, sont des plateformes d'échanges et de promotion de la maîtrise globale des risques professionnels. Ces salons constituent une véritable « vitrine » pour les CDG. Ils sont l'occasion de présenter le travail réalisé par les Centres dans le domaine de la santé et la sécurité au travail et il permet de lier des partenariats avec d'autres organismes.

La FNCDG a été présente aux salons de Lille en juin 2016 et à Rennes en octobre.

Concernant le salon de Rennes, Lucie VILMOT indique que la FNCDG a pris en charge un stand de 12m2 et une conférence.
La conférence portée par les CDG concernait : « L'organisation de la prévention dans les collectivités territoriales ».
Nous remercions les CDG de la région qui se sont mobilisés autour de cet évènement.

Par ailleurs, le prochain salon Préventica se tiendra porte de Versailles du 20 au 22 juin.

4) Présentation du guide ANDCDG sur les RPS

Ce guide est un travail des préventeurs entre autre. Il donne une vision très complète avec des éléments de méthodologie, des fiches techniques et des outils pratiques.
Il sera diffusé d'ici fin octobre.

5) Duo infirmier-médecin

Il s'agit d'un travail en pluridisciplinarité des CDG mais également des autres professionnels de la prévention qui veulent mettre cela au débat. Les professionnels de la prévention sont de plus en plus nombreux. Ils s'interrogent sur la manière de travailler et de coopérer.
L'idée et de réfléchir à ce cadre pour formuler un document de recommandations. Les travaux n'en sont qu'à leur début.

6) Présentation d'actions de CDG : « la prévention des risques liés à l'activité physique » par le CDG 69

Daniel LEROY rappelle qu'à chaque commission, un Centre de Gestion est invité à nous présenter une de ses actions innovantes.

Aujourd'hui, le CDG du Rhône et de la métropole de Lyon, avec Maëlle RIVOALEN, ingénieur en prévention, qui vient nous présenter « La prévention des risques liés à l'activité physique ».

50% de la démarche est destinée à aider les collectivités à améliorer la prévention dans les structures.

Les situations sont connues mais ne sont pas forcément prises en compte. Un guide a été rédigé sur la prévention des risques liés aux activités physiques. Il s'est fait sur plusieurs années. L'objectif était d'obtenir un guide adapté aux petites collectivités qui ne sont pas dotées de personnes dont le métier est de réaliser de la prévention.

Le guide est en deux parties : une théorique et une pratique, avec des fiches pratiques et des fiches métiers qui donnent des pistes en compilant les bonnes pratiques des collectivités.

Le guide est sorti en 2015 et a fait l'objet d'une large communication.

7) Questions diverses

Enquêtes

En 1999, un premier état des lieux des missions facultatives exercées par les CDG avait été réalisé. Il a pu être mis à jour et complété en 2004 et 2011.

La FNCDG a décidé de mener une enquête auprès des CDG sur les missions relatives à la Santé, la Sécurité et aux conditions de Travail tous les 2 ans. Une enquête a été réalisée en 2014, une nouvelle devra donc être lancée l'an prochain.
Crystel COURTY suggère de mettre en relief les réponses en fonctions des strates de Centres.

FIPH

Le FIPH fait l'objet d'un changement de direction et de DGA. Il y a une nouvelle équipe, ainsi qu'une recomposition dans les régions sur le périmètre des nouvelles régions.
Le rythme des CoPil va se relancer.
Le site du FIPH va fermer en décembre et janvier pour la refonte du site et la refonte du catalogue de saisie des aides, le FIPH n'acceptera pas de dossier papier durant cette

période. Le nouveau dispositif opérationnel devrait être opérationnel en mars, ce qui entraine 3-4 mois sans saisie.

Les prochaines réunions de la commission

La prochaine réunion de la commission a été fixée au 23 février 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.